

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 67765

Texte de la question

M. Michel Pajon * attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des CAP. Depuis plusieurs semaines, l'ensemble des 123 caisses attend la signature de la troisième convention d'objectifs et de gestion (COG) pour les années 2005-2008, qui aurait déjà dû advenir. En attendant, les CAP doivent fonctionner en douzièmes provisionnels en s'interdisant de nouveaux investissements. Cela signifie concrètement que le plan quadriennal ne sera effectif que sur trois ans, et l'année 2005 s'annonce comme une année blanche en termes d'engagement financier, et donc de prestations de service. Sur le terrain, les collectivités locales doivent donc pallier comme elles le peuvent l'absence forcée des CAF, et les contrats de ville signés entre les CAF et les communes sont aujourd'hui mis en péril. Or tout le monde peut noter l'ampleur des missions dévolues aux CAF - singulièrement en Seine-Saint-Denis, où ne cesse de croître le nombre des allocataires des minima sociaux - encore accentuée par la prise en charge des prestations familiales d'un certain nombre de fonctionnaires, parmi lesquels l'important contingent des agents de l'éducation nationale, prévue pour le 1er juillet. Aussi, il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour que soit très rapidement signée la COG, en prenant notamment en compte la demande de la CNAF d'augmenter de 12 % l'enveloppe allouée au FNAS nécessaire pour garantir son action.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE67765

Auteur: M. Michel Pajon

Circonscription: Seine-Saint-Denis (13e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 67765 Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille **Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6240 **Réponse publiée le :** 9 août 2005, page 7741